



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mercredi 05 avril 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
 Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
 Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur BRUNG Michel a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 0030 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Madame le Maire invite Madame BOULIER à présenter au vote le budget primitif communal 2023 qui s'équilibre à la somme de 2 594 900,48 €, soit 1 685 984,20 € en section de fonctionnement et 908 916,28 € en section d'investissement, dont un exemplaire est disponible en mairie, pour information préalable.

Après avoir pris connaissance de ce budget primitif communal 2023, et répondu aux questions posées par les élus, Madame le Maire soumet à délibération ce projet de budget, qui sera exécuté au chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE), ADOPTE le budget primitif communal 2023 tel qu'il a été présenté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

